

DOSSIER

COMPOSITES
UNE ÉVOLUTION
PERMANENTE



Jean-Yves Poirier

pages 15 à 22

QUOTAS DE PÊCHE

LA STABILITÉ RELATIVE REMISE EN CAUSE ? Une - nouvelle - réforme de la politique commune de la pêche commence. La stabilité relative des quotas pourrait être remise en cause.
page 4

ARMEMENT

AP MØLLER MAERSK DOUBLE SON RÉSULTAT. Le groupe AP Møller vient de publier ses résultats pour 2008, en léger recul. La filiale Maersk Line, en revanche, double ses bénéfices.
page 8

RÉFORME PORTUAIRE

LE TON SE DURCIT À NANTES-SAINT-NAZAIRE. Les grutiers ont lancé une grève contre l'adoption du plan stratégique, dernière étape avant la privatisation de la manutention.
page 9

HUÎTRES

LA MORTALITÉ DES SOURIS ENCORE MYSTÉRIEUSE. Après les crises ostréicoles d'Arcachon en 2005 et 2006, on n'a toujours pas mis en évidence les causes de mortalité des souris utilisées pour les tests.
page 13

COMITÉS LOCAUX

LES ÉLECTIONS SE POURSUIVENT. Les comités locaux des pêches continuent de procéder à l'élection des présidents.
page 23

LOGISTIQUE

LA CHINE MET LES BOUCHÉES DOUBLES. La Chine consacre près de la moitié de ses investissements publics aux infrastructures de transport. Les ports en bénéficient à plein.
page 24

UNM liquidée : 500 emplois menacés à Marseille



Le « Girolata », de la CMN, a été bloqué par les manifestants de l'UNM, alors qu'il devait partir en entretien dans un autre chantier de Boluda, à Barcelone.

L'Union naval Marseille a été placée en liquidation judiciaire le 10 mars. Les représentants des salariés ont fait appel. Mais l'avenir du dernier grand chantier de réparation navale du port phocéen semble compromis et avec lui, celui des 130 salariés de l'en-

treprise et de plus de 350 emplois induits chez les sous-traitants. Le chantier est, depuis 2006, filiale du groupe espagnol Boluda, également actionnaire des Abeilles. En dépit d'une activité soutenue, la rentabilité du chantier s'est dégradée. La direc-

tion en fait porter la responsabilité au mauvais climat social, les problèmes spécifiques au chantier se conjuguant aux tensions liées à la réforme de la manutention portuaire. Depuis la mi-janvier, le syndicat CGT de l'entreprise s'oppose au recours impor-

tant à la sous-traitance. Dans les années 1980, la réparation navale marseillaise employait 10 000 salariés. Depuis, les repreneurs se sont succédé, français, britannique, italien, espagnol...

pages 2 et 3

plateau continental Saint-Pierre mobilisé

Un collectif pour la défense de l'extension du plateau continental de Saint-Pierre et Miquelon vient de se constituer. Il veut que la France dépose, avant le 13 mai, une lettre d'intention à la Commission des limites du plateau continental de l'Onu, demandant une extension du domaine maritime au-delà des 200 milles. La France, qui a constitué des dossiers similaires pour d'autres zones, se refusait à le faire, pour ne pas rencontrer l'opposition du Canada. Pour la députée Annick Girardin, chef de file du collectif, c'est au contraire une occasion de remettre à plat la gestion de la zone, potentiellement riche en hydrocarbures.



Le lundi 23 février, le collectif pour la défense du plateau continental a fait défiler 500 personnes à Saint-Pierre.

justice Recours épuisés pour la thonaille

Les dés sont jetés. Dans un premier jugement, la Cour de justice des communautés européennes a condamné la France pour ne pas avoir contrôlé et sanctionné l'emploi de la thonaille. Dans un second jugement, elle a rejeté le recours en annulation par les Français d'un règlement qui étendait l'interdiction des filets maillants dérivants à la thonaille et le manque de motivations d'un ce règlement. Les deux affaires, liées, ont été jugées, le jeudi 5 mars. Les pêcheurs méditerranéens sont amers mais pas surpris. Et certains envisagent encore des alternatives.

page 12



Saint-Pierre et Miquelon mobilisé pour l'extension de son plateau continental

Saint-Pierre et Miquelon se mobilise pour que la France dépose, devant la commission spécialisée de l'Onu, une lettre d'intention pour étendre son plateau continental. Un moyen de renégocier son avenir avec le Canada.

À l'initiative de la députée Annick Girardin, et soutenu par la plupart des élus locaux, un Collectif pour la défense de l'extension du plateau continental de Saint-Pierre et Miquelon s'est constitué le 11 février. Le lundi 23, il a adressé une requête à Nicolas Sarkozy pour demander l'examen, en urgence, de cette question par le gouvernement. Et mobilisé plus de 500 personnes pour l'apporter au préfet.

Quel est le problème ? Dans le cadre de la Convention internationale sur le droit de la mer, les États peuvent demander des extensions de leur Zone économique exclusive (ZEE) au-delà des 200 milles, jusqu'à 350 milles maximum. Sous réserve qu'ils prouvent une continuité du plateau continental, ils auront alors la souveraineté sur les fonds et le sous-sol. Les dossiers doivent être examinés par une commission spécialisée des Nations unies, la CLPC (Commission des limites du plateau continental).

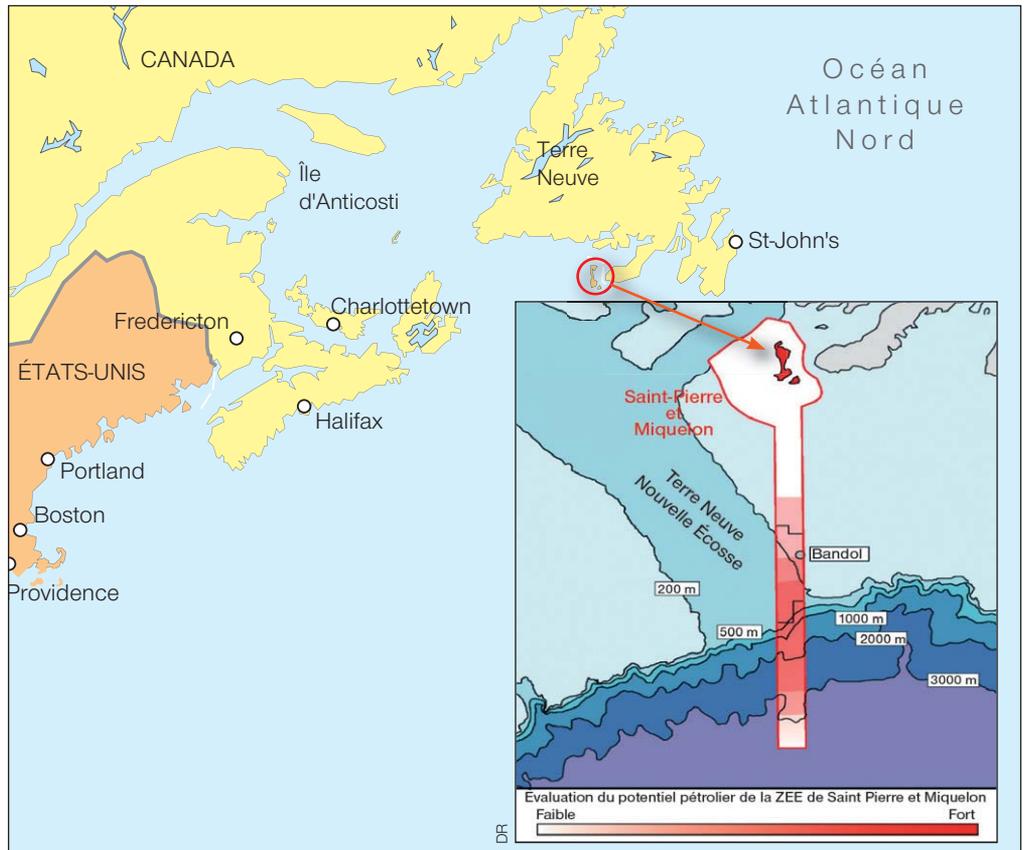
La France n'est pas restée insensible à cette occasion d'étendre son domaine maritime, déjà le 2^e du monde grâce à l'outremer, et a lancé le programme Extraplac (*lire ci-dessous*). Mais le cas de Saint-Pierre et Miquelon, selon l'administration, risquerait de ne pas être pris en compte par les 21 experts indépendants de la CLPC, qui ne

se prononcent pas sur les dossiers faisant l'objet de disputes d'un autre État (1).

Ici, le problème vient bien entendu du Canada. Mais dans l'archipel, qui compte sur les gisements d'hydrocarbures pour retrouver une visibilité économique perdue avec l'effondrement de la morue, la prudence de la Métropole ravive les mauvais souvenirs de 1992 : le tribunal arbitral de New York, statuant sur le litige de la morue, avait alors attribué à l'archipel une toute petite partie du plateau continental (*voir la carte*). Pour les Français des Amériques, c'était le résultat d'un dossier très mal instruit et très mal défendu par le Quai d'Orsay.

Pas question de se laisser faire cette fois-ci. Annick Girardin, son collègue sénateur Denis Etcheverry et une délégation du collectif le réaffirmeront d'ici la fin mars à Paris. « **Tant que la lettre d'intention ne sera pas rédigée et envoyée, nous restons mobilisés.** » Pour l'instant, dans le calme. Mais cela pourrait changer, en l'absence de réponse de l'État, quand on s'approchera du 13 mai.

Bernard JÉGOU



La bande de zone économique exclusive au sud de l'archipel aurait un potentiel pétrolier, encore non prouvé.

(1) C'est pour éviter cela que la France, l'Irlande, le Royaume-Uni et l'Espagne ont monté un dossier en commun pour la zone au large du golfe de Gascogne ; et que le dossier pour la Nouvelle-Calédonie a dû être repris pour en exclure une zone contestée par le Vanuatu.

Une députée très motivée

Élue député (Parti radical de gauche) en juin 2007, Annick Girardin s'implique à fond dans ce dossier. « **Quand la CLPC a décidé, en juin 2008, d'enregistrer toutes les demandes, même incomplètes, nous avons vu l'opportunité de prendre acte.** »

Elle a alors rédigé, avec le député maire UMP des Sables-d'Olonne, Louis Guédon, un rapport, adopté à l'unanimité par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale le 10 décembre 2008. « **Sur cette question de géopolitique, il n'y a pas de clivage droite-gauche, explique-t-elle. Au moment où on lance un Grenelle de la mer, on ne peut laisser passer une telle occasion.** »

Avec quelle perspective ? « **Le dépôt d'une lettre d'intention est l'occasion ou jamais de rouvrir des négociations** », explique-t-elle – la revendication française peut en effet bloquer aussi les projets du Canada. Celui-ci aura alors le choix entre négocier une gestion en commun du plateau con-



Élue depuis 2007 et âgée de 45 ans, Annick Girardin a pris le dossier à cœur.

tinental étendu ou se lancer dans une procédure devant un tribunal arbitral, longue et à l'issue incertaine. »

Annick Girardin est aujourd'hui optimiste. « **Les ministères semblent avoir compris la né-**

cessité de défendre les intérêts de l'archipel, le Premier ministre nous a assurés de son intérêt lors d'une réunion des élus d'outre-mer. »

B. J.

LE PROGRAMME EXTRAPLAC

La France a décidé en 1998, lors d'un Comité interministériel de la Mer, de soumettre des dossiers de revendications. Sous l'égide du secrétariat général de la Mer (SG Mer), un programme de collecte de données scientifiques et juridiques a été lancé en 2002, appelé Extraplac (pour Extension raisonnée du plateau continental). Toutes ces campagnes de collecte de données ont un coût certain. Ainsi, pour Saint-Pierre, une mission est estimée à 400 000 euros.

D'ici le 13 mai, la France doit donc finaliser ses dossiers, qui concernent tous les océans. Cinq dossiers ont déjà été déposés : le large du golfe de Gascogne (déposé dès le 19 mai 2006, en commun avec l'Irlande, le Royaume-Uni et l'Espagne), le plateau guyanais, la Nouvelle-Calédonie (déposés le 24 mai 2007), les Antilles (à l'est de la Guadeloupe et de la

Martinique) et le nord-ouest des Kerguelen (déposés le 5 février 2009).

D'autres sont en cours de finalisation, notamment dans l'océan Indien : La Réunion, Crozet, Saint-Paul et Amsterdam. Pour la Terre Adélie, le traité de l'Antarctique interdit l'exploitation ; la France a cependant déposé en février dernier une lettre d'intention, se réservant le droit d'étendre sa ZEE en cas de révision du traité.

Une fois le dossier déposé, le travail est loin d'être terminé. La CLPC l'examine en commission, demande des précisions, l'examine ensuite en séance plénière, etc. Ce qui explique que le dossier du golfe de Gascogne, qui doit être examiné en commission plénière à la fin mars, ne sera peut-être pas accepté avant la prochaine session, en août.

B. J.

► **Une question existentielle.** La question du plateau continental sera-t-elle le pendant saint-pierrais de la vie chère aux Antilles ? Dans son courrier à Nicolas Sarkozy, le collectif écrit qu'avec le dépôt d'un dossier, « **l'espoir d'un avenir meilleur dans nos îles renaîtra... (...)** Nous n'aurons plus à subir les propos d'un secrétaire d'État à l'Outre-mer qui se déplace pour nous reprocher d'être les Français qui coûtent le plus cher à la nation. (...) Nous avons une occasion unique de nous donner un atout majeur pour négocier ultérieurement avec les Canadiens, une intégration dans notre environnement géographique et économique qui nous permettrait enfin de vivre dignement de notre travail ».